

**OBJET REGIE AFFAIRES FUNERAIRES  
AFFECTATION DU RESULTAT 2013**

---

L'exécution du Budget 2013 des cimetières et du crématorium de la Commune telle qu'elle ressort du Compte Administratif pour ce qui est de l'Ordonnateur d'une part, et du Compte de Gestion du Receveur Municipal pour ce qui est du comptable d'autre part, fait apparaître un excédent cumulé de 110 932,71 euros en Section d'Exploitation.

Compte tenu des besoins propres de la régie pour le financement de ses actions et en prévision des baisses des recettes, il vous est proposé de vous prononcer sur l'affectation suivante du résultat précité :

- Financement des charges d'Exploitation 60 932,71 euros,
- Diminution des recettes d'Exploitation - 50 000,00 euros.

Conformément à l'instruction Budgétaire M4, il appartient à l'assemblée délibérante de se prononcer sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

Accusé de réception en préfecture  
974-219740115-20141208-14726-1-DE  
Date de réception préfecture : 09/12/2014

Signé électroniquement par :  
Le Maire  
05/12/2014



Gilbert ANNETTE

OBJET REGIE AFFAIRES FUNERAIRES  
AFFECTATION DU RESULTAT 2013

---

**LE CONSEIL MUNICIPAL**

Vu la Loi n°82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, Départements et Régions, modifiée ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Sur le RAPPORT N°14/7-26 du Maire ;

Vu le rapport de Madame BARDINOT Sonia, Conseillère Municipale, présenté au nom de la Commission Affaire Générale/ Entreprise Municipale ;

Sur l'avis favorable de ladite Commission ;

**APRES EN AVOIR DELIBERE  
A L'UNANIMITE DES VOTANTS**

Autorise l'affectation au Budget Supplémentaire 2014 du Résultat de l'exercice 2013 de la Régie Affaires Funéraires, comme suit :

\* Section d'Exploitation / Article 002                      110 932,71 euros.

Accusé de réception en préfecture  
974-219740115-20141208-14726-2-DE  
Date de réception préfecture : 09/12/2014

Signé électroniquement par :  
Le Maire  
05/12/2014

  
Gilbert ANNETTE